

BOXE

ANIMATION



Responsables d'épreuve :

Siam Boxing (Mazayes)	Christophe	VIALETTE	0664891318	christophe.vialette2101@gmail.com
Ring Olympique Riomois-Perpezat	Saïd	TADJINOUROU	06 12 60 74 95	saiflommel@gmail.com
Boxing Black Cats	Stéphane	LACOMBE	06 18 22 82 95	boxingblackcats@gmail.com

Article 1 – Modalités de l'animation

Rappel des catégories :

- +4 ans mixte

Article 2 – Annulation de l'animation

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, d'annuler l'animation en cas d'inscriptions insuffisantes d'équipes, de conditions météorologiques défavorables ou pour toutes autres raisons.

Article 3 – Inscription

L'engagement des pratiquants est composé de la fiche d'inscription définitive dûment renseignée

Chaque participant doit être inscrit **avant le 30 avril 2024 à minuit.**

Age minimum 4 ans

L'inscription des participants à l'animation vaut acceptation du présent règlement.

Article 4 – Règles et organisation de l'animation

Généralité :

- Les participants devront faire preuve de Fair-Play et de respect envers les autres participants et les membres de l'organisation.

Organisation de l'animation de BOXE :

Organisateurs : Christophe Vialette, Saïd Tadjinourou, Stéphane Lacombe.

Date le 2 juin :

Horaire : 13h30 à 18h30

Partie d'introduction :

Durant une première phase, les boxeurs réalisent des assauts de 3 x 2 minutes.

Vous pourrez ainsi apprécier et appréhender les disciplines que sont la boxe anglaise et la boxe thaïlandaise.

Partie 2 :

A partir de 15h00, plusieurs boxeurs aguerris vous feront découvrir leur discipline à travers diverses activités d'initiation. Des ateliers de découverte vous seront proposés.

Objectifs :

Faire découvrir les différents aspects de la boxe anglaise et thaïlandaise.

Permettre aux personnes sur place de participer et de découvrir à travers des ateliers ludiques ces deux disciplines.

Article 5 – Responsabilités :

Chaque pratiquant est responsable de sa bonne tenue, du respect et de sa discipline en toutes circonstances.

Le comité d'organisation des JEUX 2024 DSA, organisateur des épreuves, décline toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents corporels et matériels ainsi que les risques de vol, dégradations ou tout autre incident pouvant survenir aux participants.

Chaque participant doit, à ce titre, être assuré (assurance personnelle).